

CHAMPOZ

BIODIVERSITÉ

FICHE

Haies, vergers et arbres en zone bâtie

Avec un espace public relativement 'généreux' pour l'emprise rue entre Les Pesses / Champ Rossé et Sur l'Hôta, il est avant tout suggéré de renforcer le patrimoine arboré / rafraîchir le 'climat' villageois, dans la mesure du possible, avec, entre autres :

- planter un arbre pour ombrager place et fontaine au carrefour Les Pesses - Champ Rossé - Grand Clos - Clos Grasson ;
- de ce carrefour jusqu'à la place de sport, accompagner les fontaines d'un arbre majeur ;
- réduire l'emprise de chaussée au carrefour de la place de sport (Grands Clos - Clos Grasson - Clos Vautier) et planter des arbres de grand développement pour ombrager l'espace rue, la fontaine et la place de jeux d'enfants ;
- réduire l'emprise de chaussée au carrefour Clos Grasson - Clos Vautier - Sur l'Hôta et planter un arbre de grand développement pour ombrager l'espace rue.

La Commune envisage une revitalisation des vergers protégés situés en site bâti, ce qui est vivement encouragé.



B3

Espèces liées aux bâtiments

Le bâti ancien et la configuration du village d'origine sont particulièrement propices pour l'avifaune dépendante des constructions de l'homme. Des projets qui pourraient être encouragés par la Commune en collaboration avec les citoyens et/ou les écoles.



B5

Lutter contre les espèces exotiques envahissantes (néobiotes)

Les espèces exotiques envahissantes représentent un danger pour la préservation de la faune et la flore locale. Il est de la mission de la Commune de veiller à ce que celles-ci stoppent leur développement dans notre région.



B9

ÉNERGIE

FICHE

Politique communale de l'énergie / Isolation thermique des bâtiments publics

Les bâtiments consommant plus de 60 kWh par m² et par an disposent d'une isolation a priori insuffisante. Des travaux d'assainissement sont en principe nécessaires afin d'économiser l'énergie dédiée au chauffage. A Champoz, la rénovation de tous les bâtiments dépassant cette valeur-cible pourrait générer une réduction de 47% des besoins de chaleur actuels. Parmi les bâtiments pris en compte, 71% ont été construits avant 1980 et accaparent 74% des besoins de chauffage de tous les bâtiments d'habitation de la commune. La commune peut encourager les propriétaires à rénover leurs bâtiments par des mesures d'information ou un fonds dédié.

E1
E2**Approvisionnement en énergies renouvelables et gestion durable / Equiper les bâtiments publics en panneaux solaires**

D'après le calculateur "Potentiel solaire des communes suisses" de SuisseEnergie, Champoz pourrait produire 3.2 GWh d'électricité par an si elle équipait de panneaux solaires la totalité des toits les plus adaptés, ce qui correspond à la consommation électrique moyenne de 795 ménages. 35 % de ce potentiel pourrait être produit par les 17 toits ayant un potentiel de plus de 50 MWh/an, soit la consommation de 275 ménages (2019, 64 ménages à Champoz).

E3
E5**Chauffages à distance**

La mise en place de réseaux de chauffages à distance alimentés aux copeaux de bois contribue à la réduction des émissions de CO₂ de la Commune. La rentabilité de ce système dépend notamment de la concentration des besoins en chaleur. Une densité thermique de 400 MWh par hectare et par an est recommandée. D'après les données mises à disposition par le Canton, cette densité thermique n'est pas atteinte sur Champoz. La mise en place d'un réseau de chaleur nécessiterait une étude plus approfondie. Le conseiller en énergie peut évaluer la situation plus en détail si souhaité.



E4